



TEXTE ADOPTÉ n° 446
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

8 avril 2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'**accord** entre le Gouvernement de
la République française et le Gouvernement du Royaume du
Bahreïn relatif à la **coopération** en matière de **sécurité**
intérieure et de **défense civile**.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 312 (2008-2009), 175, 176 et T.A. 42 (2009-2010).
Assemblée nationale : 2200 et 2341.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Bahreïn relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure et de défense civile, signé à Paris le 30 novembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 avril 2010.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2200.



ISSN 1240 - 8468